

« Posture et responsabilité au travers des écrits professionnels en travail social »

Public :

Personnels en charge de l'évaluation et de l'accompagnement de l'enfant et/ou de sa famille

Prérequis :

Savoir parler, lire et écrire le français

Durée de formation :

14 heures
2 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 84 80 30 35 ou par email : contact@global-e-sens.fr

Objectifs :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de rédiger des écrits professionnels performants en termes de rédaction et de rapidité. Il aura clarifié sa responsabilité et sa posture professionnelle vis à vis de ses écrits liés à la protection de l'enfance.

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Une salle de réunion avec tables, chaises, éventuellement des supports visuels mis à la disposition par l'entreprise (ordinateur, feutres velleda, tableau, vidéoprojecteur)

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaires

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire"

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à GLOBAL-E-SENS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Bastien GIESBERGER M'Ballo SECK

Contact mail uniquement

rhf-idf@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 34 1350 rue d'Alco BP 7353 34086 Montpellier cedex 4

04 67 67 69 30

CAP EMPLOI

Parc Euromédecine II335 Avenue du Professeur Jean-Louis Viala
34090 - Montpellier
Tel : 04 99 13 34 25

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH de l'Hérault
25 Rue des Alizés 34160 Castries

Le Prix :

2400 €

Contact :

William Carranza
contact@global-e-sens.fr
06 84 80 30 35

QUELQUES CHIFFRES 2024 :

[promotions] promotions	Taux de satisfaction : [en%]	Nombre de stagiaire	Taux de réussite
----------------------------	------------------------------------	------------------------	------------------

« Posture et responsabilité au travers des écrits professionnels en travail social »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : Etat des lieux individuels et sens des évolutions réglementaires

Durée : 7 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire connaîtra et comprendra le sens des évolutions réglementaires pour agir avec discernement

Chapitre 1 : Etat des lieux : Quelles principales difficultés rencontrez-vous en matière d'écrits professionnels et de posture lors de la gestion de situations ? Quelle est la place de vos écrits professionnels ? Quelles validations ?

Chapitre 2 : Connaître et comprendre le sens des évolutions réglementaires notamment en protection de l'enfance

Chapitre 3 : Coordination entre l'autorité judiciaire, le Conseil départemental, réforme de la protection de l'enfance, obligation de communication à l'égard de l'usager et de sa famille...

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Rédiger et intégrer des automatismes rédactionnels : qualité et rapidité

Durée : 7 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire saura structurer, rédiger et transmettre son écrit

Chapitre 1 : Les questions à se poser avant la rédaction

Chapitre 2 : La rédaction de l'écrit

Chapitre 3 : Cas pratiques

...

Évaluation Module 2

CV du formateur

Document actualisé le 14/03/2024



William CARRANZA

Formateur, Consultant, Conférencier

Expériences professionnelles	Expériences Consultant / Formateur
<p>Depuis 2020 : PDG auprès de l'organisme de formation GLOBAL-é-SENS</p> <p>2019 : Directeur Départemental de la Petite Enfance (manager de transition) - CD50 100 agents, budget 87 000 000 €</p> <p>2018 : Chargé de mission qualité de la prise en charge des enfants de l'ASE – CD91</p> <p>2017 : Chargé de mission de la lutte contre la radicalisation – CD91</p> <p>2016 : Responsable de l'observatoire social- CD91</p> <p>2013 - 2015: chef du pôle modes d'accueil - CD91 / DPMI</p> <ul style="list-style-type: none"> agrément des assistantes maternelles (11 000) et familiales (700) autorisations et avis d'ouvertures des établissements d'accueil des jeunes enfants (300) <p>2008 - 2013: Responsable de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) – CD91</p> <ul style="list-style-type: none"> responsable de la prise en charge (CRIP) de 5 000 situations / an responsable qualité (ISO 9001) du traitement de l'information préoccupante (1100 agents) création de protocoles interinstitutionnels de coordination co-animation du schéma départemental enfance famille coordonnateur départemental du 119 <p>2006 - 2007: Directeur général adjoint / Cabinet ALTHING – Paris (agrée par le Ministère de l'Intérieur) Audit de services et de territoire; Formation sur tous domaines liés à la prévention et sécurité; Développement commercial d'un logiciel de cartographie en capacité d'intégrer tous fichiers (CORTO).</p> <p>1999 - 2005: Directeur de la prévention / sécurité - Mairie de Saint-Ouen Services de Police municipale, juridique, aide aux victimes et accès au droit, CLSPD, médiation, société de sécurité</p> <p>1998 - 1999: Chargé de mission - Parquet de Bobigny en charge du suivi de la politique de la ville pour la partie Justice; de 7 contrats locaux de sécurité; du protocole départemental police, justice, éducation nationale sur les incidents en milieu scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Formateur depuis 2007 <p>Posture et responsabilité au travers des écrits professionnels en travail social; secret professionnel et partage de l'information; acteurs et procédures en protection de l'enfance; droit de l'autorité parentale et mesures de protection de l'enfance; Informations médicales et écrits professionnels dans les établissements de santé; administrateur Ad'hoc; gestion des conflits au travers de la gestion / prise en compte des blessures intérieures ; loi du 16 mars 2016 (conférences), devenir ...</p> <p>A animé les journées nationales auprès des cadres de la sous direction du service social du ministère de la défense.</p> <ul style="list-style-type: none"> Consultant depuis 2012 <p>Posture et responsabilité des professionnels (10 ans); supervision et analyse des situations complexes (pour un UDAF (insertion, logement, social) 3 ans); échanges de pratiques professionnelles (3 ans); rédaction du projet stratégique d'une association nationale et accompagnement de l'ensemble des agents (4 ans), responsable qualité (accompagnement aux changements) pour l'ensemble des services sociaux et médico-sociaux pour un département (5 ans) ...</p>
<p>2006 - 2007: Directeur général adjoint / Cabinet ALTHING – Paris (agrée par le Ministère de l'Intérieur) Audit de services et de territoire; Formation sur tous domaines liés à la prévention et sécurité; Développement commercial d'un logiciel de cartographie en capacité d'intégrer tous fichiers (CORTO).</p>	<p>Formations</p> <ul style="list-style-type: none"> 2005 / 2006 master "ingénierie des risques" - université Paris V En partenariat exclusif avec l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité Intérieure et de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques. Thème du mémoire : "Identification des principes régissant la prévention médiation sociale appliquée au regroupement dans les halls d'immeuble et au prosélytisme islamiste radical". 2000 maitrise de droit privée – Paris X

Document actualisé le 14/03/2024

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de GLOBAL-E-SENS en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, GLOBAL-E-SENS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de GLOBAL-E-SENS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Document actualisé le 14/03/2024

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « GLOBAL-E-SENS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « GLOBAL-E-SENS » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « GLOBAL-E-SENS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « GLOBAL-E-SENS ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « GLOBAL-E-SENS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « GLOBAL-E-SENS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « GLOBAL-E-SENS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « GLOBAL-E-SENS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « GLOBAL-E-SENS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Droit de rétractation

Il faut considérer qu'il existe deux délais de rétractation distincts :

- un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
- un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement »

	Contrats NON CONCLUS à distance ou hors établissement	Contrats CONCLUS à distance ou hors établissement
Délai de rétractation applicable	10 jours	14 jours
Point de départ du délai	Jour de la conclusion du contrat	Jour de la conclusion du contrat

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « GLOBAL-E-SENS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « GLOBAL-E-SENS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

Document actualisé le 14/03/2024

« GLOBAL-E-SENS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « GLOBAL-E-SENS » au Client. « GLOBAL-E-SENS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « GLOBAL-E-SENS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « GLOBAL-E-SENS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « GLOBAL-E-SENS »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « GLOBAL-E-SENS » ou par voie électronique à : « GLOBAL-E-SENS ». En particulier, « GLOBAL-E-SENS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « GLOBAL-E-SENS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de MONTPELLIER sera seul compétent pour régler le litige.